

## CHANGEMENT DE L'HORAIRE SCOLAIRE

## Circonscription de St Jean de Maurienne

Ecole :	
Horaires scolaires actuels :	
Matin :	Après Midi :
• •	du Code de l'éducation, « Le maire peut, après difier les heures d'entrée et de sortie des circonstances locales ».
Proposition de modification :	
Classe du matin :	
Classe de l'après-midi :	
Signature du directeur(trice)	
<u>Avis de l'I.E.N.</u> Favorable	Défavorable
Signature :	
<u>Décision du Maire de la Commune</u>	
Horaire modifié conformément à la proposition	n le 20
Signature :	